

Tags de l'article:

Description :

Plan Canicule

Vous êtes voisin d'une personne seule âgée ou handicapée ?

Prenez soin d'elle en proposant de l'inscrire sur le registre des personnes isolées.

SPÉCIAL CANICULE

C.C.A.S VILLE DE NICE

Depuis le 1er juin, comme chaque année, le plan canicule, avec son premier niveau de " veille saisonnière " a été activé par la Ville de Nice et son C.C.A.S. Ce dispositif est effectif jusqu'au 15 septembre.

Activation du plan canicule sur le département

Depuis le 1er juin, comme chaque année, le plan canicule, avec son premier niveau de " veille saisonnière " a été activé par la Ville de Nice et son C.C.A.S. Ce dispositif est effectif jusqu'au 15 septembre.

Le registre des personnes isolées

Ce registre a pour **objectif de recenser les personnes fragiles de la commune** afin de prendre régulièrement de leurs nouvelles et si besoin apporter conseils et assistance.

Les inscriptions se font tout au long de l'année (à leur demande ou requête d'un tiers) sur la base du volontariat. Toute confidentialité est garantie. au **04 93 135 135** .

Qui peut figurer sur le registre ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus,
- Les personnes adultes handicapées,
- Les personnes reconnues inaptes au travail ou en invalidité.

Qui peut inscrire ?

- La personne elle-même,
- Son représentant légal,
- Un tiers (ami ou proche, médecin, services d'aide à domicile ou personne intervenante),
- Les professionnels (médecins, infirmiers, services hospitaliers...) avec, dans la mesure du possible, une information préalable de la personne ou le recueil de son assentiment.

Comment s'inscrire ?

- Sur simple appel téléphonique au 04 93 135 135 (Service Lien Social Seniors) du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 15h45
- Par mail : sage@ccas-nice.fr
- Par courrier, revêtu de la mention « confidentiel », adressé au Service Lien Social Seniors 6 rue Tonduti de l'Escarène – 06364 Nice Cedex 4
- Par Internet, [sur le site ccas-nice.fr](http://sur.le.site.ccas-nice.fr) en téléchargeant la demande d'inscription

Adoptez les bons réflexes

En période de forte chaleur ou de canicule, vigilance et prévention sont plus que jamais de rigueur. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. **Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.**

Il est donc conseillé de :

- Boire régulièrement de l'eau ;
- Mouiller son corps et de ventiler ;
- Manger en quantité suffisante ;
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour ;
- Ne pas boire d'alcool ;
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches ;
- Éviter les efforts physiques.

Information préventive



La ville de Nice diffuse des affiches de Santé , assorties d'affiches et flyers relatifs au registre des Personnes Fragiles Isolées.

Ces différents documents sont largement distribués dans les services du C.C.A.S, les mairies de territoire, les bâtiments communaux et communautaires et également par les partenaires et bénévoles mobilisés.

Au sein même du C.C.A.S, une information généraliste est dispensée au personnel.

Une formation plus technique peut être faite aux agents relevant du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile, aux agents du Service Social Seniors, aux agents des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées, du fait de leur proximité avec les personnes âgées et aux partenaires associatifs bénévoles.

Du simple appel téléphonique à la visite à domicile, ce contact permettra d'évaluer l'assistance nécessaire à l'état de santé de la personne et d'y apporter la réponse adaptée.

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Besoin de fraîcheur ?

Retrouvez la liste et les horaires des sites publics climatisés : piscines, patinoires, lieux culturels, mairies annexes, etc.

→ [Télécharger le document pdf](#)



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 96 96 96 appel gratuit depuis un poste fixe
www.santé.gouv.fr/canicule • www.netto.fr



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 96 96 96 appel gratuit
www.santé.gouv.fr/canicule • www.netto.fr • #canicule



Les niveaux d'alerte

Les niveaux d'alerte du plan canicule avec, pour chacun de ces niveaux, les mesures mises en place par la Ville de Nice et son C.C.A.S. afin de protéger les Niçoises et les Niçois durant la période estivale,

- Vert : veille saisonnière du 1er juin au 15 septembre
- Jaune : pic de chaleur et épisode persistant de chaleur
- Orange : alerte canicule
- Rouge : mobilisation maximale

Actions sur le terrain lors de l'alerte canicule

Pour les résidents des EHPAD

Le **Plan Bleu** est automatiquement activé dans tous les EHPAD du C.C.A.S. Il prévoit et organise des actions spécifiques relatives à l'hydratation des personnes âgées, les soins, l'accompagnement dans une salle rafraîchie (chaque établissement possède un lieu climatisé).

Des personnes âgées extérieures à l'établissement peuvent y être accueillies, en respectant les gestes barrières.

Pour les bénéficiaires du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à domicile

Des interventions à domicile plus fréquentes sont effectuées chez les personnes qui le souhaitent et des agents formés accompagnent les seniors dans des lieux rafraîchis.

L'accueil de personnes âgées et de personnes handicapées dans des lieux climatisés situés dans les établissements du C.C.A.S. (espaces sociaux, Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées) ou dans des espaces rafraîchis publics répertoriés est prévu.

Pour les personnes en situation de précarité

Le C.C.A.S. mène une action de lutte contre les exclusions et s'adresse en particulier aux publics isolés en parcours d'insertion et aux personnes sans domicile stable.

Les informations préventives sont diffusées auprès des publics qui fréquentent les structures du C.C.A.S.: Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Centre d'Hébergement d'Urgence, Accueil de jour, Pensions de Famille et Résidence Sociale.

Des aides alimentaires complémentaires sont apportées pour les publics Sans Domicile Stable et en grande précarité, à

l'accueil de jour du XV^e corps, sous forme de pochons (pour pallier le ralentissement des maraudes menées par les associations durant l'été) avec une distribution de bouteilles d'eau opérée dans ces lieux d'accueil. Par ailleurs, les centres d'accueil de jour et de nuit sont climatisés.

Pour les familles et les jeunes

Les informations préventives auprès des personnes fréquentant les différents services et les deux centres sociaux du C.C.A.S. sont diffusées et relayées via les réseaux sociaux du C.C.A.S.

Les personnes fragiles, âgées ou handicapées peuvent être accueillies dans les lieux climatisés(Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes, Pôle Social Roquebillière, centres sociaux des Moulins et de l'Ariane) dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Des brumisateurs seront mis à disposition des usagers et des bouteilles d'eau distribuées dans les structures.

Adresses

- **Centre Social des Moulins**
- Bibliothèque Alain Lefevre
29 Bd Paul Montel
Tél : 04 97 13 30 10
- **Pôle Social Roquebillière**
4 rue Jules Michel
Tél : 04 97 13 49 09
- **Centre Social le Village - Maison des Solidarités et du Partage**
Avenue Emile Ripert – Jardin Lécuyer
Tél : 04 93 27 03 54

Pour plus d'informations

Numéro Vert National Canicule Info Service : 0 800 06 66 66

(appel gratuit depuis un poste fixe)

Les numéros utiles sur la commune de Nice

- Inscription registre des personnes isolées 04 93 135 135
- SAMU : 15
- Pompiers : 18
- Numéro d'urgence unique européen : 112
- Numéro d'urgence sociale anonyme et gratuit : 115